

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. RÉMY MEURY, DÉPUTÉ (CS-POP), INTITULÉE "QUELLE ÉVOLUTION DES DÉPENSES SOCIALES DANS LE JURA" (N° 2857)

L'étude de la pauvreté, et plus encore de son évolution à travers le temps, est un exercice éminemment complexe, du fait en particulier des multiples données qu'il s'agit de croiser et de comparer et de la difficulté de disposer de bases statistiques communes et fiables. Le Gouvernement a toutefois entrepris un travail conséquent dans ce domaine et sera à même de publier son premier rapport sur la pauvreté dans le courant 2017, en réponse notamment à la motion 959.

Sous l'angle des dépenses sociales, il peut être intéressant de mentionner en préambule les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique. Selon ceux-ci, le taux d'aide sociale au sens large dans le Jura, à savoir essentiellement le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale, d'avances de pensions alimentaires et/ou de prestations complémentaires, s'élevait en 2013 à 10% de la population. En comparaison intercantonale, le canton du Jura se situait alors en sixième position alors que la moyenne helvétique se montait à 8.9%. S'agissant de l'évolution, on peut constater que cet indicateur n'a que peu varié en dix ans, puisque ce taux se situait à 9.5% en 2005 et à 9.3% en 2009.

S'agissant des données précises sollicitées dans la question écrite 2857, il importe dans un premier temps de mentionner que les règlements et les barèmes qui régissent en particulier les allocations familiales pour personnes sans activité lucrative et la réduction des primes d'assurance maladie ont passablement changé au cours de la période sous enquête, de sorte que les comparaisons peuvent parfois s'en trouver faussées. Par ailleurs, les chiffres absolus doivent être considérés en regard de l'évolution générale de la population jurassienne. Celle-ci est passée de 69'064 personnes en 2004 (dont 16'896 enfants, soit 24.5%) à 72'410 personnes en 2014 (dont 15'861 enfants, soit 21.9%). Sur cette période, la population jurassienne a donc augmenté de 4.8%, celle des enfants de moins de 18 ans a en revanche diminué de 6.5%.

Prestations complémentaires

Le nombre de bénéficiaires des prestations complémentaires est passé de 3'199 en 2004, à 3'398 en 2009 (dont 236 enfants) et 3'968 en 2014 (dont 199 enfants) soit une augmentation de 24%. Sur les 3'968 bénéficiaires de prestations complémentaires en 2014, 2'768 étaient rentières et rentiers AVS, et 1'200 rentières ou rentiers AI.

Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative

La comparaison à travers le temps du nombre de personnes au bénéfice des allocations familiales sans activité lucrative est faussée du fait des importantes modifications législatives qui ont été apportées dans ce domaine au cours de cette période. Ainsi, en 2004, 389 ménages représentant 721 enfants ou jeunes en formation percevaient des allocations familiales. En 2009, les montants correspondant étaient de 163 ménages et 280 enfants. Cette chute importante fait suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 de la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales. Depuis cette date, les parents sans activité lucrative ne peuvent plus obtenir les allocations familiales si l'autre parent est actif professionnellement. En 2014, le nombre de ménages bénéficiant des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative s'est élevé à 219, ce qui correspondait à 391 enfants ou jeunes en formation.

Réduction des primes d'assurance-maladie

S'agissant de la réduction des primes d'assurance-maladie, il faut considérer que les barèmes donnant droit à cette prestation sont réévalués chaque année ce qui peut avoir un impact sur le nombre de bénéficiaires. En 2004, 24'514 personnes ont bénéficié d'un tel subside, 22'792 personnes en 2009 et 22'300 en 2015. Pour les mêmes années, le nombre d'enfants était de 6'319, 6'994 et 6'480.

Aide sociale

Pour terminer, au niveau de l'aide sociale, le canton du Jura comptait 1'384 bénéficiaires en 2004, 1'320 en 2009 et 1'858 en 2014. L'augmentation a donc été de 34.2% sur ces dix ans, et même de 40.8% entre 2009 et 2014. La proportion d'enfants parmi les bénéficiaires est restée stable entre 25 et 30% des bénéficiaires, et les hommes sont toujours très légèrement surreprésentés (51-52%).

Delémont, le 20 décembre 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
Certifié conforme


le Chancelier
Jean-Christophe Kübler